



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ville, le



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Madame le Directrice
Monsieur le Directeur

cachet de l'école

à

Madame, Monsieur.....

Références : - Loi n° 2005-102 du 11 février 2005, pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées
- décret n° 2005-1752 du 30 décembre 2005 relatif au parcours de formation des élèves présentant un handicap

Objet : demande de saisine de la Maison départementale des personnes handicapées pour la mise en place d'un Projet personnalisé de scolarisation.

A ma demande, l'équipe éducative s'est réunie le afin d'étudier la situation de votre enfant

Par ce courrier, elle vous demande de bien vouloir prendre contact avec la Maison départementale des personnes handicapées pour que soient étudiées les conditions du parcours de scolarisation de votre enfant :

Maison départementale des personnes handicapées
1 rue des Filatures
60000 Beauvais

Je vous joins, si vous souhaitez être aidés dans vos démarches, les coordonnées de l'enseignant référent de secteur :

.....
.....
.....

Si, passé le délai de 4 mois, à compter de ce présent courrier, aucune démarche n'avait été entreprise auprès de la MDPH, je serai contraint, conformément à la loi, d'en avvertir la Direction académique des services de l'Education nationale. Ses services informeront la Maison départementale des personnes handicapées de cette situation afin qu'elle puisse prendre toutes mesures utiles pour engager le dialogue avec vous.

A , le

Le(la) directeur(-trice)

Copie à :

- IEN chargé de la circonscription (avec le compte-rendu d'équipe éducative)
- Enseignant référent

Pièces à joindre à la demande à la MDPH :

- Formulaire de demande(s) auprès de la MDPH et fiche renseignements complémentaires
- GEVASCO et compte rendu d'équipe éducative
- Bilans qui vous ont éventuellement été donnés lors de l'équipe éducative
- Tout document que vous jugerez utile de porter à la connaissance de la MDPH